

DEMANDE D'EXHUMATION

Cimetière : N° Concession :

Emplacement : Titulaire :

Je soussigné(e) :

Né(e) le : à

Demeurant à :

AGISSANT EN QUALITÉ DE CONCESSIONNAIRE FONDATEUR

AGISSANT EN QUALITÉ DE SEUL AYANT-DROIT
(fournir éventuellement les désistements écrits des autres ayants-droits)

AGISSANT TANT EN MON NOM QU'EN CELUI DES AUTRES HÉRITIERS
En foi de quoi je me porte fort et caution au nom des autres cohéritiers et prends acte que toute fausse déclaration est passible des sanctions prévues à l'article 441-7 du Code Pénal.*

SOLLICITE L'AUTORISATION D'EXHUMATION DU (DES) CORPS CI-DESSOUS DÉSIGNÉ(S) ET DÉCHARGE LA MAIRIE DE MEAUX DE TOUTE RESPONSABILITÉ :

Nom	Prénom	Date et lieu de naissance	Date et lieu de décès

ET ATTESTE SUR L'HONNEUR ÊTRE LE PLUS PROCHE PARENT DE LA (DES) PERSONNE(S) DONT L'EXHUMATION EST DEMANDÉE : (LIEN DE PARENTÉ À PRÉCISER)

Fait à, le

Signature

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

- Photocopie de la pièce d'identité du (ou des) demandeur(s) ;
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

*Article 441-7 du Code Pénal :

Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

- 1) d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2) de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
- 3) de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine.